

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE
DU DISTRICT DOUBS TERRITOIRE DE BELFORT
VENDREDI 01 OCTOBRE 2021
SALLE DU FOYER AUDINCOURT**

102 clubs sont présents ou représentés (soit 57,62 %) et totalisent un nombre de 898 voix, soit 66,67 % du total des voix.

- Clubs présents ou représentés et nombre de voix représentées :

ABBEVILLERS VAND. 4 – AIGREMONT MONTOILLE. 7 - ALLENJOIE 6 - AMAN.BOLAN.CHANT. 8 - ARCEY 12 - AUDINCOURT AS 13 - AUDINCOURT FORGES 7 - AUXON DESSOUS 8 - BAUME LES DAMES 15 – BAVANS. 5 - BAVILLIERS 16 - BELFORT ASFC 9 - BELFORT ASM 21 - BELFORT CHEMINOTS 2 - BELFORT SR FUTSAL 2 – BELLEHERBE SANCEY 9 – BERCHE DAMPIERRE. 4 – BESANCON FOOT. 16 – BESANCON MAHORAIS. 3 - BESANC. PRES DE VAUX 8 - BESANCON RACING 24 - BESANC. SPORTING FUTSAL 9 - BESSONCOURT ROPPE LARIVIERE 10 – BETHONCOURT. 3 - BOURGUIGNON RC 4 - CHAFFOIS 4 – CHATEAU DE JOUX. 10 - CHATENOIS/FORGES 13 - CHATILLON DEVECEY 6 - CHEVREMONT 9 - COLOMBIER FONTAINE 6 – COURCELLES LES MONTBELIARD. 6 - DAMBELIN 2 - DANJOUTIN ANDELN. MEROUX 14 - DANNEMARIE 10 - DOUBS 10 - DRUGEON SPORTS 6 - ESSERT 11 - ETUPES 5 - EXINCOURT TAILLEC 11 - FEULE SOLEMONT 2 - FRASNE 9 - FROIDEFONTAINE 1 – GRAND BESANCON FC. 19 - GRANDVILLARS 18 - GUYANS VENNES 5 - HAUT LISON 4 - HERIMONCOURT 9 – L'ARLIER. 4 - L'ISLE SUR LE DOUBS 12 - LE RUSSEY 9 - LES ECORCES 10 - LES FINIS 13 - LES FONTENELLES 4 - LEVIER 11 - LIEVREMONT ARCON 10 - LONGEVILLE S/DOUBS 5 - LOUGRES MONTENOIS 5 - MATHAY 6 - MEZIRE FESCHES 12 - MONT D'USIERS 8 - MONTBELIARD ASC 11 - MONTBELIARD ASCAP 1 - MONTBELIARD BELFORT FUTSAL 3 - MORTEAU MONTLEBON 20 - NAISEY 4 - NOEL CERNEUX 5 - NORD TERRITOIRE 9 - OFFEMONT A.S 8 - ORCHAMPS VAL VENNES 12 - ORNANS 14 - PASSAVANT 6 - PAYS MAICHOIS 10 - PLAIMBOIS DU MIROIR 5 - PONT DE ROIDE VERMONDANS 17 - PONTARLIER CA 23 - POUILLEY LES VIGNES 8 - PRESENTVILLERS SAINTE MARIE 6 – QUATRE MONTS. 9 - ROCHE LES BLAMONT 3 - ROCHE NOVILLARS 12 - ROUGEGOUTTE 11 – ROUGEMONT CONCORDE. 7 - SAINT VIT 20 - SAONE MAMIROLLE 11 - SAUGETTE ENTRE ROCHES 12 – SELONCOURT. 9 - SERMAMAGNY 5 - SOCHAUX FC MONTBELIARD 16 - US SOCHAUX 13 - SUARCE FC 3 – VALDHON VERCEL. 19 - VALENTIGNEY AS. 10- VALENTIGNEY FEMININES 4 – VALENTIGNEY SOUS ROCHES. 10 – VALLEE DE L'OGNON FEM. 1 - VAUFREY 2 VILLARS DAMPJOUX 4 - VILLARS SS ECOT SAINT MAUR COLOMB 8 - VILLERS LE LAC 11 - VOUEAUCOURT 12.

Prise de parole par Monsieur Daniel ROLET, Président du District Doubs Territoire de Belfort

Bonsoir à toutes et à tous,

Je suis heureux de vous accueillir ce soir pour cette assemblée générale du district Doubs Territoire de Belfort. Après cette pandémie qui nous a tenus éloignés, la dernière assemblée générale en présentiel ayant eu lieu à Vercel, je suis vraiment content d'être ici, et je suis vraiment content d'être dans cette belle salle d'Audincourt, où Monsieur Martial BOURQUIN nous a fait l'honneur de nous recevoir. Je voudrais commencer cette Assemblée Générale en ayant un moment de recueillement. Nous avons une pensée pour toutes les personnes qui nous ont quittés durant cette saison 2020/2021, dans nos familles, dans nos clubs,

ainsi que toutes celles et tous ceux qui ont été victimes de cette pandémie. Je vous demande de vous lever, merci.

...

Merci

Je voudrais citer les personnalités présentes,

Monsieur Martial BOURQUIN, ex sénateur, Maire d'Audincourt,

Madame Mélanie DAF, première adjointe, à l'éducation et à l'enfance, et ça me plaît bien qu'une adjointe à l'éducation et à l'enfance soit présente ce soir, car ça ressemble bien à ce que l'on cherche à faire dans certaines actions que l'on mène dans le football

Madame Christine METIN, adjointe aux sports,

Monsieur Guy MEILLET, Président de l'AS Audincourt

Monsieur Laurent MONROLIN, représentant le Directeur Académique, service éducation nationale,

Monsieur Christophe SOLLNER, représentant de la LFA, Président du District Mosellan, et membre élu du BELFA, merci d'avoir fait le déplacement depuis la Moselle pour venir à notre Assemblée Générale.

Monsieur Daniel FONTENIAUD, Président de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté, merci Daniel d'être présent avec nous, mais tu l'es toujours,

Monsieur Jean-Marie COPPI, Secrétaire Générale de la Ligue Bourgogne-Franche-Comté, ex Président du District Doubs-Sud et Haut-Doubs.

➤ **Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire par Daniel ROLET, Président du District.**

➤ **Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 novembre 2021, dématérialisée en visioconférence**

PV paru le 31 mars 2021, sur le site du District. Nous n'avons pas reçu d'observations.

Pour 98,60 %

Contre 1,40 %

➤ **Mise en conformité des statuts du District**

La parole est donnée à Monsieur Philippe SURDOL, Secrétaire Général du District.

Ces modifications font suite à l'Assemblée Fédérale du 12 mars 2021, qui a apporté des modifications à ses statuts, cela imposant de fait aux Ligues et Districts de modifier leurs statuts types.

Article 12.4 Attributions

La FFF a fait le choix d'offrir la possibilité de répartir les pouvoirs entre le Comité de Direction et l'Assemblée Générale, pour la modification des textes et des règlements.

Cela implique que l'on peut faire le choix par exemple de laisser l'Assemblée Générale modifier le Règlement Intérieur (tel qu'aujourd'hui), mais que le Comité de Direction puisse modifier les règlements des compétitions seul, sans passer par l'Assemblée Générale (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui).

Le Comité de Direction a choisi de proposer le statut quo, à savoir garder l'article tel qu'il est écrit actuellement, afin que les clubs, par le biais de l'Assemblée Générale, gardent leur pouvoir démocratique, et qu'ils soient décideurs. C'est ce qui a par exemple permis de modifier les règles de reports des rencontres pour se calquer sur la Ligue.

Article 12.4 Attributions

L'Assemblée Générale est compétente pour :

[...]

- adopter et modifier les textes du District tels que notamment les Statuts, le Règlement Intérieur et ses différents règlements;

- statuer, sur proposition du Comité de Direction, sur tous les règlements relatifs à ses compétitions ;

[...]

Le Comité de Direction a décidé dans sa séance du 13 septembre 2021, de proposer le statut quo.

Y a-t-il des questions ? Je propose que l'on passe au vote et pour cela je donne la parole à notre Président.

Passage au vote

Pour 96,54 %

Contre 3,46 %

Article - 10 Convocations / Délibérations

Ceci est une information, il n'y a pas de vote des clubs.

Suite à la décision de la FFF, nous devons intégrer obligatoirement dans nos statuts (c'est pour cela qu'il n'y aura pas de vote) le fait que l'Assemblée Générale peut se tenir sous forme dématérialisée.

C'est ce qui a été fait lors de notre précédente Assemblée Générale, mais parce que le gouvernement avait pris exceptionnellement un décret le permettant, en raison de la pandémie.

Article - 10 Convocations / Délibérations

[...]

6. L'Assemblée Fédérale se tient en présence physique de ses membres, ou bien à distance de manière dématérialisée en recourant à la visioconférence, à l'audioconférence ou à tout autre moyen de communication.

Dans le cas d'une Assemblée Fédérale dématérialisée, la participation des membres à valeur de présence et un système de vote en ligne est mis en place.

Article 12.5.1 Convocation

L'intégration dans nos statuts du fait que l'Assemblée Générale peut se tenir sous forme dématérialisée, pose la question des pouvoirs.

Il faut donc légiférer, pour décider sous quelle forme il peut être donné pouvoir.

Pour cela deux possibilités s'offrent à nous :

Option A : on peut donner pouvoir, mais au sein de son club uniquement.

Option B : on peut donner pouvoir, au sein de son club ou à un autre club.

Le Comité de Direction a choisi de proposer l'option A.

En effet, sachant que le pouvoir peut être donné à n'importe quel licencié du club, cela permet un nombre de possibilités conséquent. Et d'autant plus, qu'en cas d'Assemblée Générale dématérialisée, il n'y a pas le souci du déplacement. C'est donc beaucoup simple pour trouver un volontaire au sein du club.

Article 12.5.1 Convocation

Il rappelle d'abord le point 6 de l'Article 10, vu à l'instant :

[...]

L'Assemblée Générale se tient en présence physique de ses membres, ou bien à distance de manière dématérialisée en recourant à la visioconférence, à l'audioconférence ou à tout autre moyen de communication. Dans le cas d'une Assemblée Générale dématérialisée, la participation des membres à valeur de présence et un système de vote en ligne est mis en place.

Et nous y intégrons :

Soit Option A : Par exception à l'article 12.3 des présents statuts, le fait de donner pouvoir à un autre club est interdit lors d'une A.G. dématérialisée, mais il reste néanmoins possible au Président du club de donner mandat à tout licencié de son club afin qu'il le représente.

Soit Option B : Lors d'une A.G. dématérialisée, un seul et unique pouvoir donné à un autre club est autorisé.

Le Comité de Direction a décidé dans sa séance du 13 septembre 2021, de proposer l'option A.

Y a-t-il des questions ?

Pascal MARCHETTI, délégué du club d'ABBEVILLERS VANDOU COURT

Cette proposition part d'un bon sentiment, et l'on peut dire que c'est beaucoup plus simple de ne donner pouvoir que dans son club. Moi, j'ai juste une remarque et c'est ce qui va me gêner un petit peu dans cette démarche, quand on parle d'AG en dématérialisé, aujourd'hui nous ne sommes pas encore à l'ère du total fonctionnement, la fibre étant dans les grandes villes, mais pas partout dans les villages, et donc des soucis de connexions. Lors de l'AG de l'année dernière il y avait des coupures quelques petits problèmes. On dit que dans le Doubs fin 2022, la fibre devrait être chez tout le monde ce qui n'est pas le cas actuellement. Voilà le petit bémol que j'apporterais sur cette décision.

Daniel ROLET intervient afin de préciser que l'assemblée générale dématérialisée n'est jamais la volonté du Comité de Direction. Elle restera une exception et le Comité de Direction n'y aura recours qu'en cas de force majeure et d'événements exceptionnels. Il rappelle que celle tenue en visioconférence en 2020, aurait pu à 1 jour près se tenir en présentiel, mais le décret pris par le gouvernement ne l'a pas permis.

Il propose de passer au vote.

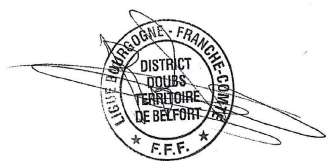
Passage au vote

Option A : 79,51 %

Option B : 20,49 %

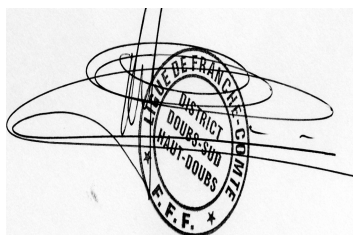
Daniel ROLET remercie les représentants des clubs, l'assemblée générale extraordinaire est close.

Le Président,



Daniel ROLET

Le Directeur Administratif,



Jérôme POBELLE

Le Secrétaire Général,

Philippe SURDOL